



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La politique éducative et culturelle académique Dispositif partenarial avec la Cité des Arts de la Rue - ApCAR

« Arts en espace public »



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et la Cité des Arts de la Rue, est proposé aux enseignants et leurs classes un dispositif à destination des collégiens du cycle 4 autour de la thématique « Arts en espace public », qui s'inscrit dans le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) : rencontres avec les lieux culturels, les œuvres et les artistes, pratique artistique, développement des connaissances.

Un projet pilote sera mené avec deux établissements de cycle 3 en direction de deux classes de cm2 et deux classes de 6ème

La Cité des Arts de la Rue est un immense laboratoire scénique de 3,5 hectares au service des pratiques artistiques en espace public. La Cité des Arts de la Rue rassemble une dizaine de structures dont le centre national de création et plusieurs compagnies.

Les pratiques artistiques en espace public

La particularité de ces pratiques est de travailler sur de nouvelles formes de création et de représentation, d'initier des modes de rencontre innovants avec le public. De questionner, d'investir les espaces publics qu'ils soient urbains ou naturels, périphériques ou interstitiels, espace social ou architectures bâties.

Il offre l'occasion aux élèves d'interroger les problématiques urbaines actuelles de réappropriation de notre environnement, de circulation et de partage de l'espace public.

Objectifs pédagogiques

- découvrir un processus de création par l'utilisation de techniques d'expression artistique
- mettre en relation différents champs de connaissance
- aborder les clés de lecture d'une œuvre et la place de spectateur
- sensibiliser les élèves à la notion d'espace public en tant qu'espace de vie collective

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

1/ Formation inscrite au PAF « s'initier aux pratiques artistiques en espace public » prévue entre novembre et décembre 2020 (public désigné à partir du moment où vous êtes retenus dans le dispositif)

2/ Introduction aux pratiques artistiques en espace public

- Présentation des différentes esthétiques des arts la rue, des métiers, lexiques de ce champ artistique.
- Séance d'une heure, de préférence sur le site de la Cité des arts de la rue afin de faire découvrir à la classe l'espace de restitution et de renforcer l'adhésion du groupe à l'action dès son démarrage.

3/ Découverte de la compagnie associée

- Présentation du collectif artistique
- Court extrait d'un spectacle ou monstration d'une pratique
- Séance d'une heure

4/ Ateliers de pratique de mi-novembre 2020 au printemps 2021

- 10h d'interventions avec la compagnie associée au sein du collège
- 2h de répétition avec la compagnie associée à la Cité des arts de la rue.

5/ Temps fort : une restitution globale de l'ensemble des actions

- A la Cité des arts de la rue > 1 journée entre avril et début mai

FINANCEMENT

Ce dispositif est pris en charge dans sa totalité par l'ApCAR. Seuls les transports des classes vers la Cité des Arts de la rue sont à la charge des établissements.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au dispositif seront possibles dès réception du courrier de M. le recteur envoyé aux établissements lors de la reprise progressive des cours.

Le formulaire d'inscription sera accessible à l'adresse suivante : <http://ppe.orion.education.fr/aix-marseille/itw/answer/s/v3xtsupkjj/k/vYCgVhU>

Devront y figurer :

- nom du collègue
- nom des enseignants référents et adresses mails académiques
- niveau de classe envisagé
- objectifs et motivation en quelques lignes
- indiquer votre préférence pour travailler dans un domaine artistique parmi : danse urbaine / théâtre d'improvisation / arts visuels / poésie / installation plastique / scénographie / balades artistiques

Toutes les informations relatives aux dispositifs sont publiées sur la page dédiée du site de la DAAC : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10585734/fr/inscription-aux-dispositifs-2020-2021

Dès que le comité de pilotage de ce dispositif pourra se réunir, il validera la liste des classes sélectionnées, et un mail informera les établissements dont l'inscription a été retenue.

ATTENTION : Veuillez prendre en considération que seul l'usage de l'adresse électronique académique est autorisé par la RGDP. Pensez à vérifier régulièrement votre boîte mail académique.

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, la mise en oeuvre du dispositif est susceptible de subir des modifications.

CONTACTS

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

DAAC Académie Aix-Marseille

Camille Berthod, responsable du domaine – Théâtre - Spectacle vivant

daac.theatre@ac-aix-marseille.fr

Professeur relais de la DAAC auprès de la structure

sandy.dilavar@ac-aix-marseille.fr

Service éducatif de la Cité des Arts de la rue

mediation@lacitedesartsdelarue.net